

Insertion professionnelle des jeunes : des mesures pour une transition réussie entre l'école et la formation

Conférence de presse du 29 mai 2018

Cesla Amarelle, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse
et de la culture (DFJC)

Pierre-Yves Maillard, Chef du Département de la santé et de l'action
sociale (DSAS)

Insertion professionnelle des jeunes en difficulté : des politiques prometteuses

1. Résultats du nouveau dispositif d'orientation des jeunes depuis 2017: Pierre-Yves Maillard, Chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

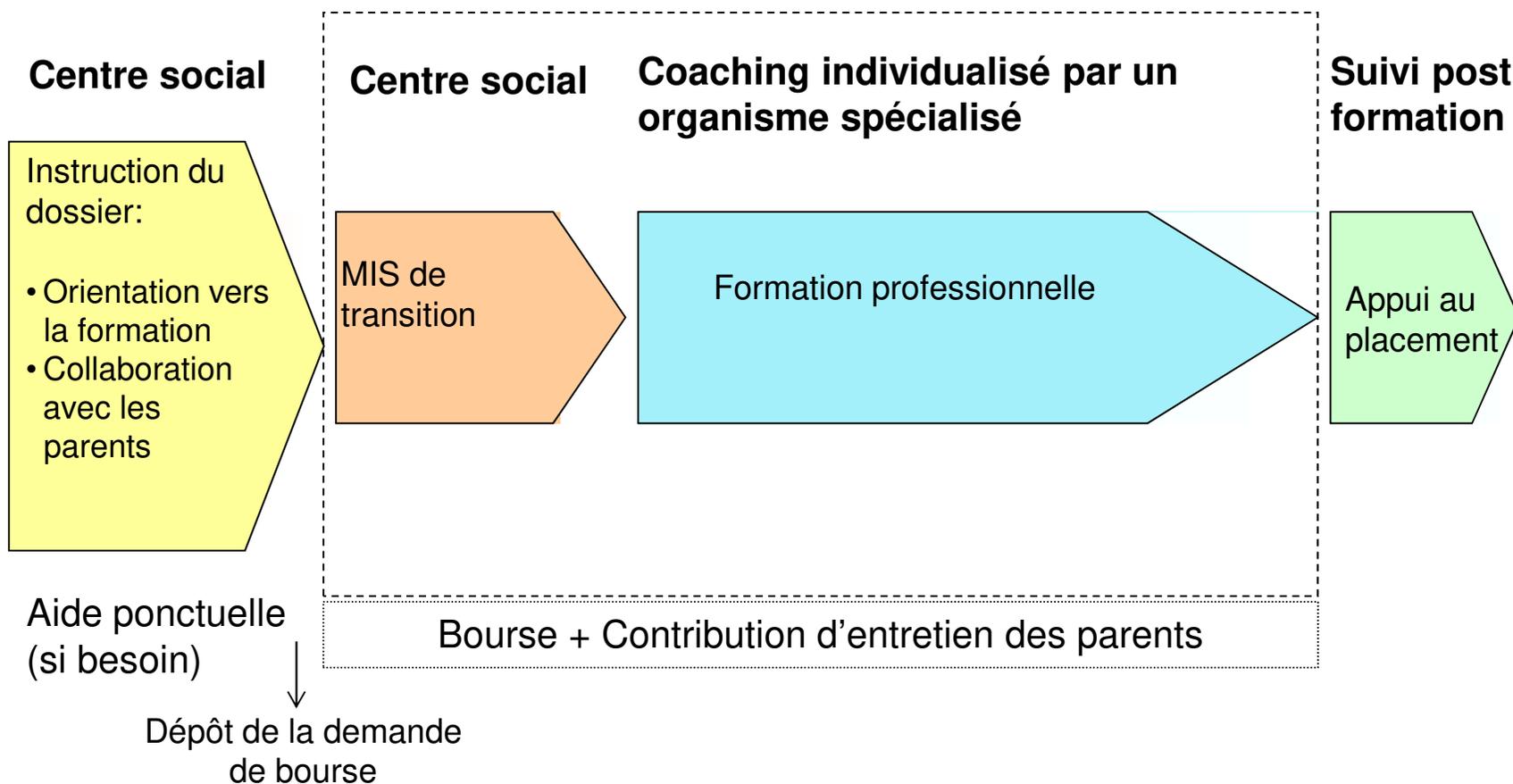
2. De nouvelles mesures de transition entre l'école et la formation : Cesla Amarelle, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

Révision LASV et LPCFam 2017

Objectifs principaux

- 1. Transformer l'aide sociale (RI) pour les 18-25 ans en soutien à la formation: une bourse plutôt que le RI.**
- 2. Garantir les montants nécessaires à l'entretien du jeune durant sa formation, y compris en cas de refus des parents d'assumer leur obligation d'entretien liée à la demande de bourse.**
- 3. Etendre le filet social pour les chômeurs-euses à l'approche de l'âge de la retraite**

Processus de prise en charge des jeunes



Bilan janvier 2017- mars 2018

Entrée dans le dispositif

- **2'500 nouveaux jeunes 18-25 ans sollicitent le RI**
 - **900 (36 %)** orientés directement vers l'insertion par la formation. Pour les 3 premiers mois 2018, le taux d'orientation est de 49%.
 - Durant la phase d'instruction, seuls 252 jeunes ont reçu une aide financière ponctuelle (32%).
 - Les jeunes, formés, working poor ou avec des problématiques de santé importantes, ne sont pas d'emblée orientés vers la formation.

Résultats de l'orientation des jeunes entrés dans le nouveau dispositif (900 à la fin mars 2018)

- **50%** des jeunes en formation (mesure de transition ou formation professionnelle),
- **14%** n'ont plus sollicité aucune aide,
- **13%** ne remplissaient pas les conditions pour une entrée en formation (problématique de santé, manque de collaboration) et sont actuellement au RI,
- **23%** dont le dossier est encore en instruction.

Bilan janvier 2017- mars 2018

Entrée en formation

Au total, près de **1'000 jeunes** ont été orientés vers la formation (mesure de transition, préapprentissage, études) au travers du dispositif JAD.

- **460 nouveaux** requérants du RI ayant été orientés vers le dispositif,
- **540 jeunes** déjà au RI avant le 1^{er} janvier 2017.

Bilan janvier 2017 – mars 2018

Demande de bourse

Sur les 1'000 jeunes orientés vers la formation, **800 ont effectué une demande de bourse:**

- **49% décision d'octroi,**
- **24% refus,**
- **27% en traitement.**

Non dépôt de la demande de bourse:

- En cas d'interruption précoce de la MIS ou de la formation.
- Durant le démarrage du projet, dépôt non systématique dans les cas d'une mesure.
- Enfin, pour près de 50 situations, la demande n'a pas encore été déposée.

Rentes-pont pour les bénéficiaires du RI

Principes

- Anticipation de deux ans pour l'accès à la rente-pont:
 - Pour les femmes: dès 60 ans au lieu de 62 ans.
 - Pour les hommes: dès 61 ans au lieu de 63 ans.
- Probabilité faible pour ces personnes de retrouver un emploi

Résultats:

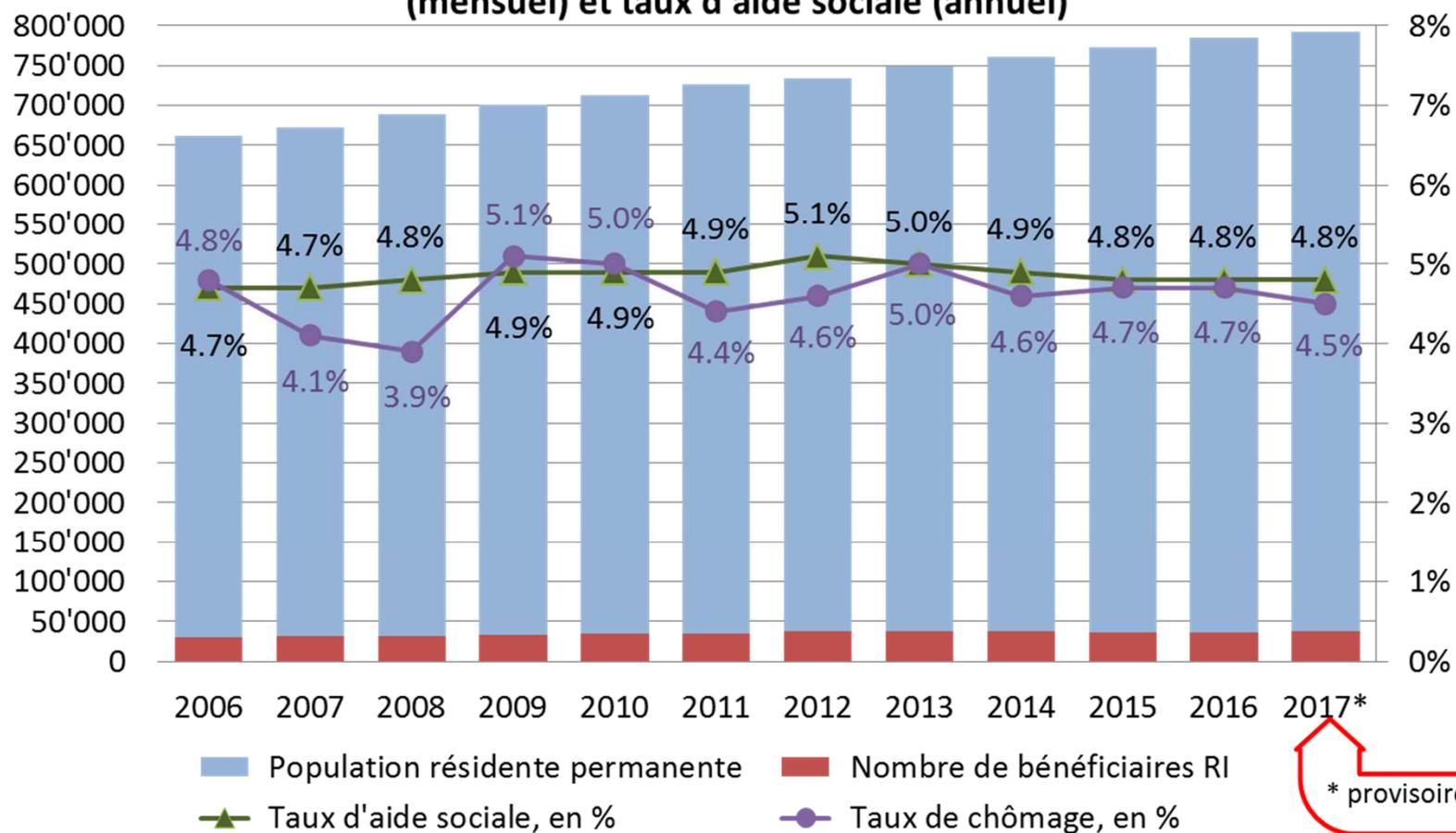
En 2017, il y a eu 615 rentes-pont octroyées à des bénéficiaires du RI, dont 272 (44%) suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi au 01.01.2017.

Le nombre de bénéficiaires RI dans les classes d'âge 18-25 ans et 60+ ans a diminué

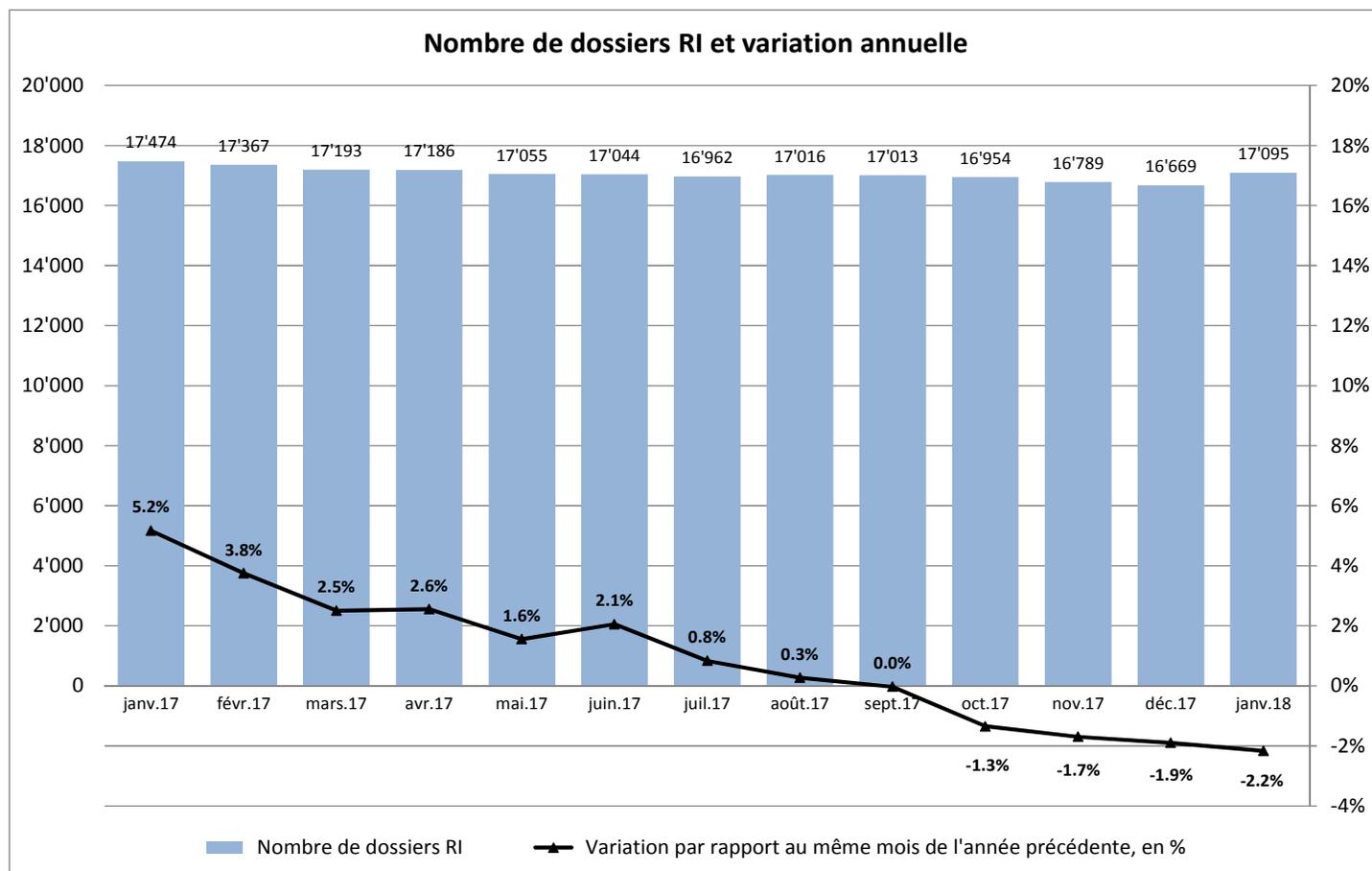
	janv.17	janv.18	Variation annuelle	
			absolue	en %
Mineurs	7'387	7'620	233	3.2%
18 à 25 ans	3'751	3107	-644	-17.2%
26 à 39 ans	6'603	6778	175	2.7%
40 à 59 ans	8'593	8819	226	2.6%
60 ans et plus	774	594	-180	-23.3%

Baisse du nombre de dossier à l'aide sociale

Vaud, évolution de la population et des bénéficiaires RI, taux de chômage (mensuel) et taux d'aide sociale (annuel)



Baisse significative entre 2017 et 2018



La variation annuelle du nombre de dossiers RI mensuels est en continuelle baisse depuis janvier 2017 et est négative depuis octobre 2017. En janvier 2018, on enregistre 380 dossiers de moins qu'en janvier 2017, soit -2.2%.

Direction interservices pour la Transition 1: Soutien à l'insertion professionnelle des jeunes au terme de leur scolarité

Concrétisation du point 1.1 du Programme de législature du Conseil d'Etat 2017 – 2022, confiée au CDSAS en collaboration avec le DFJC et le DEIS : *«Renforcer la formation professionnelle (duale et en école) ainsi que le soutien à la certification des acquis professionnels».*

Premières places créées à ce jour: 309

Projet	Places
Réseaux d'entreprises	50
Horticulteurs au COFOP	5
Formation mixte	40
Prolongation d'apprentissage pour l'intégration (PAI)	100
Nouvelles places au CHUV	30
Nouvelles places pour la formation professionnelle condensée	44
Nouvelles places dans le secteur de l'accueil de jour de la petite enfance	40 (extrapolation sur la base de la progression des années précédentes)

LA TRANSITION 1, ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS LA FORMATION

Favoriser l'insertion professionnelle de **tous** les jeunes, c'est la mission de l'État.

À la fin de la scolarité obligatoire, le DFJC agit pour **mieux détecter, encadrer et soutenir** les jeunes éprouvant des difficultés à trouver une place de formation.

En 2015, **15%** des Vaudois-e-s passé-e-s par l'école obligatoire n'avaient pas un certificat du secondaire II à l'âge de 25 ans.

Moyenne suisse: **10%**

Objectif national: tendre vers le taux de **5%**

LA TRANSITION 1, ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS LA FORMATION

La transition entre l'école et la formation: des mesures ciblées

Loi vaudoise sur la formation professionnelle, art. 82

- Celui ou celle qui accuse un déficit de formation peut bénéficier d'une mesure de préparation à la formation professionnelle initiale (mesures de transition).
- Autant que possible, les mesures de transition pour les personnes accusant un déficit de formation préparent à une formation initiale qui mène à l'obtention d'un certificat fédéral de capacité.

LA TRANSITION 1, ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS LA FORMATION

La loi vaudoise sur l'orientation professionnelle est l'autre levier pour agir sur une transition réussie de l'école vers la formation

1965 **Établit l'objectif, qui n'a pas varié**

- Aider les mineurs à choisir une profession conforme à leurs aptitudes et à leurs goûts
- Faciliter l'insertion professionnelle, en particulier de celles et ceux en rupture scolaire ou professionnelle

1980 **Souligne la liberté de choix des bénéficiaires de l'orientation**

- L'orientation se réalise dans une perspective éducative
- Les jeunes ou leurs parents conservent l'entière responsabilité du choix

2018 **Consacre une action volontariste de l'État**

- Établit le « case management »
- Veut renforcer le potentiel des jeunes pour accéder à une formation
- Coordonne les acteur-partenaires pour plus de cohérence et d'efficacité

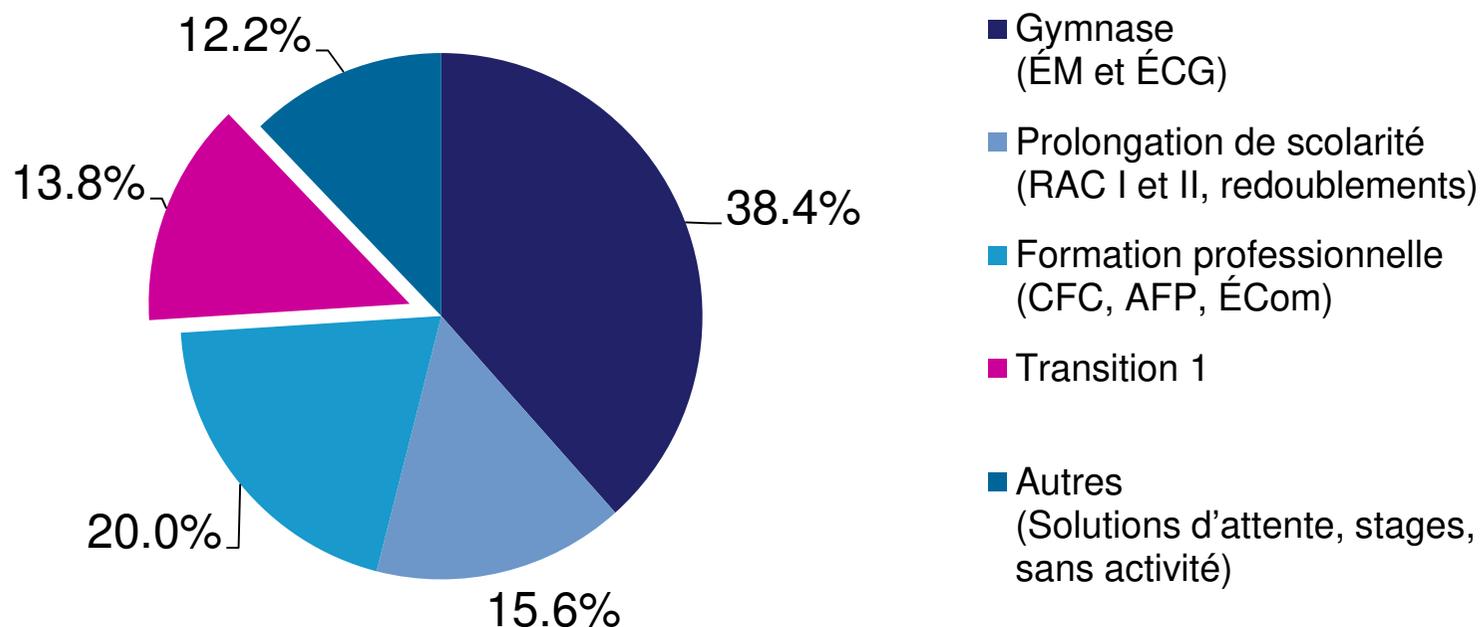
LA TRANSITION 1, ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS LA FORMATION

Le public cible des mesures de transition = **14 à 20%** d'une volée d'élèves à la fin de l'école obligatoire (11^e Harmos)

- Le/la jeune qui n'entre pas dans une voie du gymnase (ÉM, ÉCG, ÉCom)
- Le/la jeune qui ne suit pas un raccordement (une année scolaire supplémentaire)
- Le/la jeune qui n'a pas trouvé une place d'apprentissage (CFC, AFP)
- Le/la jeune qui est d'accord de s'impliquer dans des démarches d'insertion (l'État ne dispose pas de moyen de contrainte)

LA TRANSITION 1, ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS LA FORMATION

Les choix d'orientation des élèves à la fin de l'école obligatoire
(11^e Harmos), juin 2017



Source : OCOSP/Direction Interservices Transition 1, juin 2017.

LA TRANSITION 1, ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS LA FORMATION

L'attractivité du gymnase est forte, mais les échecs y sont élevés

- Taux de redoublement en 2016-17
 - ÉM: 13,7% en 1^{re}
 - ÉCG: 10,3% en 1^{re} 7,9% en 2^e 8,8% en 3^e
 - ÉCom: 10,8% en 1^{re}
- Taux de réorientation en 2016-17
 - ÉM: 5% en 1^{re}
 - ÉCG: 12,5% en 1^{re}
 - ÉCom: 17,9% en 1^{re}
- Taux d'abandon en 2016-17
 - ÉM: 2,7% en 1^{re} 2,5% en 2^e
 - ÉCG : 8,8% en 1^{re} 6,2% en 2^e
 - ÉCom : 4,0% en 1^{re}

Report de l'entrée en apprentissage...

LA TRANSITION 1, ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS LA FORMATION

Attention particulière aux jeunes migrant-e-s

Lien entre trajectoire migratoire et taux de certification au secondaire II:

Statut	Tx certification CH	Part CH	Part VD
CH nés CH	94%	65.7%	55.2%
Étr. nés CH	86.2%	4.8%	5.1%
CH nés étr.	84.6%	9.3%	11.2%
Étr. nés étr.	72.5%	20.2%	28.5%

LA TRANSITION 1, ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS LA FORMATION

Une palette de **mesures non certifiantes**, permettant aux jeunes d'augmenter leurs chances de trouver une place d'apprentissage

- Renfort et appui scolaire: appuis ciblés français-math, cours de langue; cours de culture générale; cours préprofessionnels
- Activités pratiques: travail en atelier, stages en entreprise
- Aide à la construction d'un projet professionnel
- Aide à l'insertion professionnelle: coaching, soutien dans la recherche d'une place, développement de compétences sociales

LA TRANSITION 1, ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS LA FORMATION

Plusieurs prestataires encadrent et conseillent les jeunes

- École de la transition (EdT)
 - Voie préprofessionnelle
 - Secteur Appui en orientation et Soutien scolaire (SAS)
 - Classe à insertion rapide (CIR)
 - Profil (migrants, primo arrivants allophones)
- Semestre de motivation en entreprises (SeMo)
- Préapprentissage en École des métiers
- Préformation au COFOP avec un accent mis sur la pratique en atelier

LA TRANSITION 1, ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS LA FORMATION

Volume des mesures T1

Évolution du nombre de prises en charge à plein temps de la T1

	2014-15	2015-16	2016-17
COFOP, préformation	122	121	125
Ecole de la transition prépro.	890	851	795
Ecole de la transition SAS	165	198	169
Préapp. écoles de métiers	162	155	175
Semestres de motivation	670	673	630
Total général	2009	1998	1894

Remarque: il s'agit de l'ensemble des prises en charge sur toute la durée de l'année scolaire. La baisse s'explique par une volonté d'orienter les jeunes en priorité vers des solutions certifiantes (FPI, gymnase) et par la mise en œuvre de la LEO qui a permis à davantage de jeunes d'accéder au RAC1.

Solutions à l'issue d'une prise en charge d'une année dans la T1

Formation CFC-AFP / Emploi	63%
Transition / Stages / Préapp. / Autres	23%
Interruption sans solution	14%

Taux calculé sur la base des solutions à l'issue des mesures T1 à plein temps agrégées sur les 3 dernières années.

LA TRANSITION 1, ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS LA FORMATION

En 2018, comment faire mieux ?

L'objectif : Étoffer et consolider le dispositif Transition 1

La nouveauté : Offrir des mesures **directement certifiantes**

La philosophie : Faciliter l'accès aux filières CFC + AFP (titres fédéraux reconnus) pour favoriser l'intégration professionnelle des jeunes de la T1

Les leviers: Exploiter toutes les possibilités des lois fédérales et cantonales sur la formation professionnelle et utiliser les moyens mis à disposition par le Secrétariat d'Etat aux migrations pour une intégration réussie des jeunes migrant-e-s.

LA TRANSITION 1, ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS LA FORMATION

Quatre nouvelles mesures certifiantes, validées et financées

- **Soutien aux réseaux d'entreprises formatrices**
 - Création de 50 places d'apprentissage en 2018
- **Développement de l'apprentissage en formation mixte**
 - Création de 40 places en 2018
- **Extension de l'apprentissage en école de métier au COFOP**
 - Création de 5 places d'apprentissage horticulteurs en 2018
- **Déploiement d'un dispositif de prolongation de l'apprentissage (PAI) destiné à insérer professionnellement des jeunes migrant-e-s**
 - prise en charge de 90 migrant-e-s en École professionnelle
 - 10 places en préapprentissage

Soutien interservices à l'insertion professionnelle des jeunes ayant des lacunes scolaire

Bilan des nouvelles places de formation de la Transition 1

Point 1.1 du Programme de législature 2017 – 2022:

«Renforcer la formation professionnelle (duale et en école) ainsi que le soutien à la certification des acquis professionnels».

309 places créées/projetées sous l'égide DFJC/DSAS/DEIS

Projet	Places
Réseaux d'entreprises	50
Horticulteur-trice-s au COFOP	5
Formation mixtes	40
Prolongation d'apprentissage pour l'intégration (PAI)	100
Nouvelles places au CHUV	30
Nouvelles places pour la formation professionnelle condensée	44
Nouvelles places dans le secteur de l'accueil de jour de la petite enfance	40 (extrapolation sur la base de la progression des années précédentes)

LA TRANSITION 1, ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS LA FORMATION

Un 2^e train de mesures est en préparation

Prévenir les ruptures en apprentissage

- Augmenter la dotation des commissaires d'apprentissage
- Augmenter le nombre de conseiller-ère-s aux apprenti-e-s
- Doter les écoles de métiers en conseiller-ère-s en orientation

Faciliter l'accès à la filière AFP

- Revoir les conditions d'accès à la filière AFP
- Développer l'encadrement individuel spécialisé
- Adapter les durées d'apprentissage aux besoins individuels sur le modèle de la PAI réservée aux jeunes migrant-e-s